



PRÉFET DE LA DRÔME

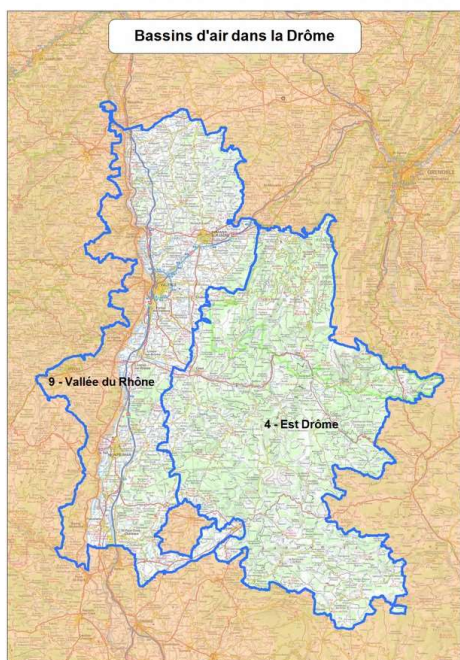
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le dimanche 31 mars 2024

QUALITÉ DE L'AIR

Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme



Les particules sahariennes à l'origine de l'épisode de pollution aux particules fines qui a impacté le département hier quittent la région par le Nord-Est sous l'action du vent.

L'épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » (particules fines PM10), niveau **d'information-recommandation (vigilance jaune)**, qui était en cours sur **l'ensemble du département (bassins d'air de la Vallée du Rhône et Est Drôme)** depuis le samedi 30 mars 2024, a donc pris fin.

En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr

www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme